

■ **Fondation Prodonta**, à Genève, promouvoir des loisirs pour le personnel de 'Prodonta', etc. (FOSC du 13.04.1985, p. 1407). Les pouvoirs de Kaderli Cordula-Martha, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés.

Journal no 5805 du 13.05.2004  
(02269966 / CH-660.0.354.977-1)